



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240124-D2024_06_SI-AR

DECISION 2024-06

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la compétence mobilité transférée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs en application de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la délibération n° 22 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 portant accord de principe relativement à la mise en place, à titre expérimental, d'une offre de covoiturage incitative à destination des habitants du territoire via la plateforme de covoiturage « Blablacar Daily »,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché « Expérimentation de la mise en place d'une offre de covoiturage incitative via la plateforme de Blablacar Daily pour 12 mois sur le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs » est conclu le 24 janvier 2024 avec l'entreprise COMUTO SA à 75011 PARIS pour un montant de 18 016,67 € H.T. soit un total de 21 620,00 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 24 janvier 2024

Le Président
Michel PAQUET

Decisions / Publication sur le site
de la CCCE, le 06 AOUT 2024